

Formation « M.A.D.D.A. »

Proposition concernant le plan, la structure et la portée de la formation « mise à disposition en droit d'auteur »

Préparé par

Dr. Olivier Charbonneau, LL.D

Bibliothécaire titulaire

Université Concordia

www.culturelibre.ca

Pour

Comité sur la propriété intellectuelle

Commission numérique

Culture Montréal

Automne 2021

Avant propos

Le présent document vise à proposer un plan pour la formation sur le droit d'auteur et les autres enjeux juridiques numériques. L'emphase est mise sur la mise à disposition dans Internet d'œuvres numériques protégées par droit d'auteur. L'objectif principal consiste à diviser puis organiser les thèmes à travers divers modules. Il s'agit donc de définir puis poser la structure de la formation.

L'auditoire visé par ce document est, en premier lieu, l'équipe de conception du matériel pédagogique de la formation afin de structurer et faciliter la réalisation des divers textes, activités et autres ressources pédagogiques. Ensuite, ce document sert à renseigner l'équipe de gouvernance de la portée de la formation, afin de s'assurer de la conformité de la démarche avec les attentes des partenaires et des bailleurs de fonds. Enfin, il sera utile à d'autres instances qui désirent bâtir des formations spécialisées additionnelles, dans un esprit de partage et de bonification des activités.

Il est attendu que ce plan évolue au cours du projet de formation. L'auteur cède tous ses droits à Culture Montréal et renonce à son droit moral. Son souhait est que ce document soit diffusé sous une licence libre sur Internet mais, il comprend que la décision finale quant à l'opportunité d'exécution de la diffusion relève entièrement auprès de Culture Montréal.

L'auteur tient à remercier le Conseil des arts du Canada, le Ministère de la culture et des communications du Québec et Culture Montréal pour leurs contributions monétaires à ce projet. Sans oublier, bien sûr, l'incalculable aide, commentaires et échanges de l'équipe de la formation, notamment Marie-Odile Duchesneau.

Table des matières

Introduction à la formation	1
Description de la formation	1
Titre court suggéré: mise à disposition en droit d'auteur	2
Description de la formation	2
Objectifs d'apprentissage	2
Clientèle cible	3
Approches pédagogique	3
Mécanismes de rétroaction avec les participants à la formation	4
Avertissements aux participants et conditions d'utilisation de la formation	5
Structure du cours	5
Module 0 : Boîte à outils	6
Module 1 : Enjeux et mythes du numérique	8
Module 2 : Éléments structurels du droit d'auteur	9
Module 3 : La mise à disposition en action	10
Module 4 : Entre tradition et innovation, comment saisir le numérique ?	10
Annexes	11
Matériel source	11
Réunion de rétroaction : 3 novembre 2021	11
Considérations théoriques : août 2021	12

Introduction à la formation

L'environnement numérique représente un paradoxe pour les créatrices et créateurs. D'une part, le numérique offre un accès à des communautés et des outils toujours plus étendus ou innovants. De l'autre, la nature fluctuante des systèmes, des codes et des plateformes, sans oublier le rythme effréné des développements, en brusquent et rebutent plus d'un. Pris dans l'étau de l'innovation, du sac et du ressac des modes, et du contexte mondialisé qui laisse en plan nos pratiques locales, il est normal qu'il soit difficile d'y trouver son compte.

Ainsi, le numérique redéfinit les relations entre les individus, peu importe leur rôle dans la chaîne de la création, de la diffusion ou du patrimoine, des pratiques ainsi que la nature et la valeur des œuvres artistiques, culturelles ou créatives. À juste titre, ce paradoxe numérique devient le théâtre de moult questionnements et chamboulements. Ceux qui nous concernent sont les enjeux juridiques mis en lumière par le contexte particulier de l'environnement numérique surtout en ce qui concerne la mise à disposition d'œuvres sur divers réseaux ou plateformes, dont Internet.

Mais avant de réfléchir aux stratégies pertinentes pour saisir les opportunités, il convient à tous de se questionner sur les règles applicables à l'environnement numérique. Celles-ci façonnent encore et toujours nos priorités et interactions malgré la nature fluctuante du numérique. La présente formation vise donc à décortiquer certains enjeux de l'environnement numérique et d'en exposer les considérations juridiques sous-jacentes.

L'objectif général de cette formation aux enjeux juridiques du numérique consiste à outiller les individus œuvrant dans les secteurs artistiques, culturels, créatifs et des communications de la francophonie canadienne à comprendre les enjeux juridiques de l'environnement numérique. Le présent document propose un plan pour orienter les équipes de création de contenu en vue de la réalisation de la formation.

La première section propose une description de la formation, afin de circonscrire les enjeux et éléments pertinents à inclure. La section suivante articule ces enjeux ou éléments dans un plan détaillé. Certains éléments additionnels, tels des sources complémentaires de matériel ainsi que des pistes théoriques, sont inclus en annexe.

Description de la formation

La présente section présente les éléments synthétiques de la formation. Elle débute avec une réflexion concernant son titre, suivi d'un énoncé descriptif, puis des objectifs d'apprentissage, la clientèle cible, des approches pédagogiques, mécanismes de rétroaction et, enfin, des avertissements. La section suivante traite de la structure proposée pour la formation.

Titre court suggéré: mise à disposition en droit d'auteur

Le titre initial de la formation, proposé lors de la conception du projet, est: « Propriété intellectuelle : comprendre et saisir les grandes opportunités du numérique. » Il est suggéré de retenir un autre intitulé car le concept de propriété intellectuelle manque la cible pour deux raisons principales. D'une part, le concept de la propriété intellectuelle est de juridiction fédérale et désigne plusieurs régimes juridiques qui ont un apport marginal à la communauté, dont, notamment, les brevets. De l'autre, plusieurs régimes juridiques édictés par le législateur québécois ont une importance pour façonner nos rapports avec l'environnement numérique, comme les législations sur le statut de l'artiste ou le droit à l'image. L'intitulé doit refléter l'ampleur et la portée de la formation.

Ainsi, le titre court suggéré est : « mise à disposition en droit d'auteur. » Pour plus de clarté, il est également suggéré de retenir un titre complet suivant : « mise à disposition d'oeuvres numériques protégées par droit d'auteur. »

Description de la formation

Suite à cette formation, les apprenantes et les apprenants seront exposés aux concepts fondamentaux du droit d'auteur ainsi que d'autres régimes juridiques afin de guider et inspirer des actions, apporter une réflexion sur leurs pratiques en vue d'une transformation numérique éventuelle.

Objectifs d'apprentissage

Les objectifs suivants sont articulés suivant la taxonomie de Bloom¹ :

- Nommer les concepts importants en droit d'auteur pour tous les intervenants de diverses disciplines artistiques, culturelles, créatives ou de la communication
- Identifier divers modèles d'affaires et stratégies en lien avec l'univers numérique
- Montrer aux intervenants comment négocier des ententes en droit d'auteur autour des enjeux numériques en lien avec des pratiques innovantes
- Examiner concepts de la valorisation du travail, du développement de pratiques innovantes et l'identité artistique tout en assurant un accès par la collectivité à notre culture
- Identifier les éléments relevant de la mise à disposition en droit d'auteur

Ces objectifs d'apprentissage s'inscrivent dans la catégorie «connaissance» de la Taxonomie de Bloom.

¹ À cet effet, voir : *Taxonomie de bloom*, dans Wiki-TEDia, Université TÉLUQ, https://wiki.teluq.ca/wikimedia/index.php/Taxonomie_de_Bloom, page consultée le 1er octobre 2021 ; *Taxonomie de Bloom (domaine cornitif)*, dans Ressources pour l'enseignement co-modal, Université Laval, https://wiki.teluq.ca/wikimedia/index.php/Taxonomie_de_Bloom, page consultée le 1er octobre 2021

Clientèle cible

Dans un premier temps, la formation est francophone et s'adresse aux professionnels franco-canadiens des secteurs artistiques, culturels, créatifs et des communications, exerçant à titre de créatrices ou gestionnaires, ayant un intérêt à développer une approche numérique innovante.

Spécifiquement, cette formation vise tous les acteurs impliqués de près ou de loin dans la création, la mobilisation et diffusion d'oeuvres numériques protégées par droit d'auteur, c'est-à-dire les artistes et les créateurs ainsi que les équipes exécutives, administratives et de gestion des entreprises des industries culturelles et des OBNL dont les Centres d'artistes autogérés, les collectifs et les associations.

Une connaissance élémentaire des enjeux technologiques est souhaitable car les concepts numériques seront mobilisés sans être détaillés. Les participant.e.s à la formation devront éventuellement effectuer des recherches complémentaires à leur propre compte pour approfondir les notions de transformation numérique, le cas échéant.

Aucune connaissance juridique n'est requise mais une expérience personnelle d'un ou plusieurs enjeux juridiques, combinée à un intérêt personnel de ces questions, est préférable.

Approches pédagogique

Le cours se présente comme une formation numérique auto-administrée par les participants. Cette formation est divisée en quatre modules auxquels s'ajoute un cinquième qui sert de boîte à outils, qui sont présentés dans la section suivante du présent document. Par ailleurs, il est suggéré de décrire une demi-douzaine de « personas » pour broser le fil narratif de la formation et bâtir la formation autour de celles-ci.

Les **personas** entrent en scène dès le premier module, chacun ayant une force évidente pour une **discipline** (sans négliger des transversalités éventuelles). Il s'agit d'un groupe d'amis au début de leur carrière professionnelle qui collaborent à un **projet** innovant numérique commun.

Chacun des **personas** seront des créatrices et créateurs d'un domaine artistique, culturel, créatif ou de communication particulier. Le fil narratif de la formation est tissé autour des contraintes qui peuvent survenir lorsqu'un projet commun est envisagé entre les personas, tandis que chacun élabore des projets personnels en parallèle. Il est suggéré que les personas sont un groupe d'amis dont chacun a un talent particulier et que ce groupe de personas collabore à la réalisation d'un projet spécifique. Par exemple, le groupe se rencontre dans un café et, suite à un remue-méninge collectif, décident de bâtir un projet numérique innovant ensemble : un site web / appli / jeu vidéo / installation / captation interactive publique sur les chatons / les enjeux de diversité / l'écriture inclusive / histoire des infirmières ... Le **projet** lui-même n'est pas important, ce qui compte est d'offrir un canevas pour faire ressortir des enjeux numériques afin d'illustrer les concepts mobilisés lors du cours.

Les **disciplines** proposés pour les personas sont:

1. Musique /environnement sonore ;
2. Lettres / communication ;
3. Image / illustration / arts visuels ;
4. Espaces / événements / installations / décors / théâtre / danse / arts vivants ;
5. Cinéma / jeu vidéo;
6. Code /intégration technologique.

Spécifiquement, il est suggéré que ces six personas soient des ami.e.s au début de leur carrière professionnelle et que chacune dispose d'un talent évident pour sa **discipline** sans confiner chaque persona dans celle-ci. Par exemple, la persona du domaine littéraire (#2) peut aussi avoir un talent pour l'informatique (#6).

D'ailleurs, il se peut que ces personas aient développé des talents multidisciplinaires dans leur jeunesse à titre de créatrices amateurs. Nous désirons capturer ce moment où l'on «bascule» vers une **pratique professionnelle** afin d'offrir un fil narratif cohérent pour les participants à la formation car le contexte professionnel implique un désir de commercialisation de ses pratiques tandis que la création à titre d'amateur n'impose pas ces contraintes.

L'intérêt de cette approche consiste à ramener les concepts présentés dans la formation à des situations simples mais concrètes dans ce que pourraient vivre les participants dans leur vie professionnelle. Il est notamment suggéré d'élaborer un contexte où six ami.e.s, chacun ayant un profil de ces personas, se croisent et élaborent un projet artistique, culturel, créatif ou communicationnel commun, tout en ayant des activités professionnelles en parallèle du **projet**.

Pour ne pas imposer de contraintes inutiles, l'**équipe créative** pourra articuler l'identité visuelle de chacune des personas, qui doivent représenter à la fois un secteur mais aussi la diversité nécessaire pour une formation visant un auditoire pluraliste. Idem pour l'élaboration du projet commun.

Par ailleurs, il est suggéré de ne pas faire la promotion de sites ou services spécifiques, mais plutôt de proposer des parodies de sites existants. Par exemple, les personas peuvent s'être liées d'amitié sur le réseau social MaFaceB, verser leurs photos sur l'appli InstaClic, diffuser des micro-vidéo sur Tac-o-Tac, et des vidéos longues sur WeMeo, héberger leur musique sur NoteNuage... Ceci n'est qu'une suggestion afin de pérenniser la formation si jamais les sites existants ne sont plus populaires au cours des prochaines années.

Mécanismes de rétroaction avec les participants à la formation

Les participants à la formation forment une communauté qui s'auto-déclarent intéressés aux enjeux juridiques du numérique. Leur interaction avec les éléments de la formation constitue une occasion unique de focaliser, voire mobiliser, cet intérêt pour le bien de tous.

Ainsi, il est prévu de retenir certaines activités pédagogiques ou le résultat sera diffusé librement à tous les apprenants. L'idée est de configurer des interactions symboliques fortes avec les participants pour nourrir des flux de contenu, voire de signaler des mises à jour nécessaires à l'équipe de gestion de la formation.

Voici quelques exemples de mécanismes de rétroaction que l'équipe créative ou l'équipe pédagogique peuvent introduire dans certains modules:

- Un exercice précis au cours de la formation peut demander aux participants d'identifier des exemples d'enjeux juridiques dans les médias d'actualités québécois puis d'inscrire le lien vers l'article dans l'interface du cours. Ensuite, cette nouvelle, catégorisée par le participant de par l'activité pédagogique, serait diffusée anonymement sur une page publique de la formation en fil RSS.
- Les apprenants interagissent avec du contenu consigné dans twine sous forme de «jeu dont vous êtes le héros» - le choix effectué avec l'outil renseigne des statistiques sur les chemins les plus fréquents dans l'exploration des thèmes du cours.
- Dans d'autres cas, des sondages comprenant des éléments de réponses ouverts pourraient aussi offrir des éléments de rétroaction ouverts, assurant un flux continu suite au passage des apprenants à travers la formation.

Avertissements aux participants et conditions d'utilisation de la formation

Il est nécessaire de prévoir communiquer certains éléments importants aux participants et de récupérer leur consentement avant le début de la formation:

- La formation offre une perspective canadienne et québécoise, avec un accent sur les lois, jugements et contextes de ce territoire en 2021. Les citoyen.ne.s des autres juridictions doivent tenir compte de cette réalité.
- Cette formation ne peut constituer un avis juridique. Elle explore certaines ramifications d'enjeux juridiques complexes. Il est nécessaire de consulter un avocat afin d'obtenir un avis juridique. Un avis juridique expose les enjeux juridiques précis applicables à une situation qui nous concerne. Nous offrons un enseignement général de concepts complexes.
- Certaines activités pédagogiques vous demandent de fournir de courts textes, des réponses à un sondage ou à identifier des pages sur Internet. Ces éléments seront consignés sur le serveur et seront mis à disposition dans Internet. À chaque activité, vous pouvez désactiver cette fonction.

Structure du cours

Le cours est divisé en **quatre modules, auxquels s'ajoute un module «boîte à outils»** où sont rassemblés certains concepts fondamentaux (une sorte de glossaire ou d'annexe à la formation). Chacun des quatre modules bâtit sur les précédents, ils doivent être suivis selon

l'ordre prévu (à l'exception de la boîte à outils). Les personas n'interviennent pas dans la boîte à outils. Les modules sont:

0. Boîte à outils
1. Enjeux et mythes du numérique
2. Éléments structurels du droit d'auteur
3. La mise à disposition en action
4. Entre tradition et innovation, comment saisir le numérique

Les modules sont pensés afin de rendre les enjeux juridiques accessibles à un auditoire de profanes en matière de droit. Ainsi, le premier module se veut une amorce pour faire le pont entre la réalité de l'environnement numérique et les enjeux proprement juridiques. Le second module propose de bâtir sur les éléments présentés lors du premier, afin de dégager comment le droit les classifie. Il s'agit d'un exercice voulu de déconstruction des enjeux numériques à travers ces deux premiers modules.

Une fois ces deux premiers modules complétés, les apprenants sont prêts à plonger dans le troisième module, qui expose enfin le contenu juridique à proprement parler. Le quatrième et dernier module ouvre la porte vers des développements juridiques-numériques récents.

Afin de guider l'équipe de création de contenu, certains éléments mettant en scène les personas sont proposés pour plusieurs thèmes des modules suivants. Ces éléments suggérés sont inclus sous forme d'énoncés brefs suivant des puces en retrait du texte. Il n'est pas nécessaire de donner suite à chaque idée et il est absolument utile d'en explorer des nouvelles.

Module 0 : Boîte à outils

Cette section se veut un référent où seront présentés certains thèmes accessoires à la formation ou dans la périphérie de celle-ci. Les éléments qui la composent peuvent être présentés sous forme de «foire aux questions» ou, plus simplement, comme glossaire. Chacune des entrées se veut concise, quelques lignes tout au plus, tout en proposant des liens vers des ressources complémentaires.

Les listes qui suivent sont des exemples des éléments à développer.

Auteur vs. titulaire du droit d'auteur sur une œuvre (premier titulaire, art. 13 LDA)

Cadres juridiques connexes au droit d'auteur: multiplicité de régimes juridiques /sources de droits qui introduisent des droits de propriétés variés, parfois conflictuels, attribués à divers personnes différentes, dont:

- Droits civils: le droit à l'image, la réputation, etc.
- Le secret commercial

- Vie privée et les renseignements personnels
- L'accès aux documents publics
- Liberté d'expression
- Les statuts de l'artiste
- La diligence et la bonne foi
- Marques de commerce
- Brevets
- Designs industriels

Contrats, licences, cessions, consentement. Le contrat d'embauche, l'exclusivité...

- Un contrat est une entente entre deux parties, qui peut être verbale ou écrite. Le consentement est le moment où les parties donnent leur accord à la formation d'un contrat. Souvent, les contrats sont l'occasion de spécifier plusieurs sujets juridiques et de prévoir des contingences.
- Mécanismes pour optimiser les relations contractuelles : contrats types, sociétés de gestion collectives, clearinghouse
- Pour utiliser des plateformes numériques, il est nécessaire de consentir à leurs conditions d'utilisation
- Creative Commons : Libre mais pas nécessairement toujours gratuit

Creative commons

Processus de réforme juridique:

- Il se peut que l'on observe certains problèmes, soit par l'entremise des cas soumis aux tribunaux, aux revendications sur la place publique ou face à des défaillances ou externalités des marchés,
- Le droit est mis à jour pour pallier ces externalités. Un processus de réforme est enclenché.
- Les parlements forment parfois des commissions d'enquête ou saisissent des comités existants pour effectuer des études.
- Ces études nourrissent le processus législatifs, où nos élus articulent des modifications aux lois existantes. Ces lois doivent être

Oeuvres numériques: non-exclusif / non-rival

Savoirs traditionnels autochtones:

<https://ipic.ca/fr/quest-ce-que-la-pi/savoirs-traditionnels-autochtones>

Statut de l'artiste: La liberté contractuelle à la lumière de certaines ententes ou régimes juridiques applicables aux contrats

Module 1 : Enjeux et mythes du numérique

Les structures à la lumière de la transformation numérique. Produire, créer, diffuser, préserver/documenter. De la division du travail (marché, compagnies, DIY) à plusieurs jusqu'au fait-soi-même? La structure des industries artistiques, culturelles, communicationnelles ou créatives: produire ou diffuser; le labeur individuel ou à plusieurs. Le droit *était* dans la structure.

- La structure des industries artistiques et créatives au Québec sont réglementées par les législations sur le statut de l'artiste. Ces structures sont édictées par des lois qui datent de plusieurs années et les structures. Le numérique chamboule ces structures. Par exemple, un membre de l'union des artistes ne peut pas aussi facilement participer à des projets vidéos...

Verser une œuvre en ligne implique une perte de contrôle mais pas nécessairement de droits. Consentement.

- Verser sa propre photo d'un paysage sur une plateforme vidéo
- Verser la photo des enfants de ses ami.e.s sur une plateforme publique de partage
- Verser une photo prise dans un vernissage d'une galerie d'art (où l'on voit les œuvres exposées)

Optimisation des moteurs de recherche: Plateformes et distorsions de l'attention: découvrabilité, influenceurs, algorithmes.

- Pour obtenir un bon référencement sur les moteurs de recherche, il est nécessaire de maintenir un flux et une présence constante sur divers sites par l'accumulation de micro-messages convergeant sur un site, de sources autoritaires. L'optimisation des moteurs de recherche est un talent qui nécessite beaucoup d'efforts. Il est aussi possible de se procurer de la visibilité par des publicités.

La mise à disposition par internet et les licences libres ne sont pas toujours une entrave au commerce de mes œuvres. Déconstruction de l'œuvres (petits morceaux que s'accumulent)

- Il est possible de mousser l'attention en versant ses œuvres sous des licences libres. Les moyens de monétiser l'attention ne passent donc plus directement pas la mise à disposition de ses œuvres, il faut réfléchir à des moyens alternatifs. Dans certains cas, ces œuvres pourraient toujours se voir rémunérer lors de la diffusion sur des réseaux traditionnels (par exemple, un groupe d'artistes interprètes peut diffuser ses compositions originales en licence libre creative commons "non-commercial" et toujours recevoir des redevances de société de gestion collective pour l'exécution en public de celles-ci sur la radio commerciale).
- La photo d'une sculpture en CC-BY mais la sculpture dans une galerie pour vente

Je peux piger du matériel sur internet sans me soucier du droit... Les exceptions au droit d'auteur et le marché de mes œuvres...

- “Piger” des œuvres sur internet ne contrevient pas toujours au droit d’auteur mais limite la capacité d’en profiter de manière artistique ou commerciale.
- Espace public : certains sites permettent de filtrer les résultats par type de licence de diffusion (c’est le cas dans Google Image search notamment).
- Domaine public : certains sites offrent du matériel qui n’est plus protection du droit d’auteur (Canadiana.org, Wikimedia Commons).

Le travail à la pige, contrat verbal, contrat d’embauche: qu’en est-il de mes droits?

- Le contexte de création et l’intention des parties sont des éléments essentiels à considérer lorsqu’on participe à un projet commun. Il faut avoir ces conversations en amont d’un projet...

Module 2 : Éléments structurels du droit d’auteur

Le droit d’auteur est un type de propriété intellectuelle. Tous les droits de propriété intellectuelle introduisent artificiellement des interdictions spécifiques dans des contextes précis pour construire un effet de rareté autour d’un actif intellectuel. Ces cadres réglementaires correspondent aux compétences du gouvernement fédéral de légiférer. La propriété intellectuelle inclut, entre autres, les brevets, les marques de commerce, les design industriels et, bien sûr, les droits d’auteur.

Certains cadres juridiques proviennent du législateur provincial et découlent de sa compétence en droit civil. Il s’agit, entre autres, des lois sur le statut de l’artiste, le droit à l’image, la réputation et les lois qui encadrent la vente de livres par les librairies agréées aux bibliothèques. Dans certains cas, certaines lois sont présentes au fédéral et au provincial, comme celles encadrant la gestion des renseignements personnels.

Territorialité du droit d’auteur

- Traités internationaux (traités), États-Unis

Droit économique

- Qu’est-ce qu’une œuvre? Originalité et fixation
- Produire, reproduire, exécuter en public et publier une œuvre... la mise à disposition de 2012, Art. 3(1)
- Durée du droit d’auteur (art. 6 et s.)
- Les titulaires, concessions art. 13
- Les société de gestion collective (l’autobus du droit d’auteur) [grands droits et petits droits <https://www.composition.org/fr/commandes/grand-droits/>]
- Droits voisins (vs droit d’auteur)

Droit artistique: droit moral, art. 14 et s.

Les exceptions au droit d’auteur (certains types d’utilisations dans certains contextes sont libres et gratuites)

Module 3 : La mise à disposition en action

Contexte historique du droit de mise à disposition: les [«Traité Internet» de l'OMPI](#) des années 1990.

Tout est dans le contrat: travail à la pige, versement dans les plateformes des médias sociaux, acquisition de matériel numérique, licences libres... Les licences s'imbriquent, se lient ou se nuisent. C'est une plomberie numérico-juridique.

Éléments numériques d'une oeuvre à considérer:

- Versions d'une oeuvre (par exemple: haute résolution, basse résolution). Une même oeuvre peut avoir de multiples licences en même temps, tant qu'il n'y a pas de contradictions. Exclusivité commerciale et licence CC-AT-NC-SA, si l'entente commerciale est bien écrite
- Compilations d'oeuvres: droit d'auteur sur la compilation qui est distincte de chacun des objets de la compilation
- Métadonnées: il est possible de stipuler des dispositions contractuelles par métadonnées (comme l'adresse du titulaire et les frais souhaités). Exemple des [photos de presse](#) et de la déclaration RDF / CC-REL de Creative Commons.

Les éléments des contrats numérique à maîtriser

- Objet du contrat: oeuvres visées et intention des parties lors de la formation du contrat
- Rémunération: À titre gratuit, montant forfaitaire, conditions, flux monétaire
- Territorialité: tous les pays et toutes les industries
- Titularité du droit d'auteur: cession/transfert/vente ou licence/autorisation/location
- Suite: transférable ou non à des tiers
- Temporalité: à perpétuité ou limité dans le temps

La sélection et l'arrangement des modalités contractuelles du numérique sont presque infinies. Certaines plateformes innovent avec une combinaison juridique précise. Par exemple, des médias sociaux offrent un service gratuit d'hébergement en échange d'une licence mondiale, gratuite, durable (durée du droit d'auteur), transférable (dans la mesure nécessaire pour assurer le service). Les licences libres sont un autre exemple.

Module 4 : Entre tradition et innovation, comment saisir le numérique ?

QUESTIONNEMENT ET VIGILANCE, CURIOSITÉ, BÂTIR INTÉRÊT ??

Le droit peut introduire des régimes de réglementation: répartition des bénéfices, captation de la valeur, assignation de droits, caractère non-rival / non-exclusif confrontés au potentiel technologiques. Propriété. Consentement. Pour comprendre les enjeux juridiques, il faut voir les objets numériques ainsi que les participants humains à un projet comme détenant une

sorte de droit de propriété, dans certains contextes, qui peuvent (ou devraient) être mobilisés par des contrats ou des ententes.

Si vous posez la bonne question, vous contrôlez la réponse...

L'intention des parties lors de la formation des relations d'affaires sous le prisme des cycles de vie inhérents à la création et la diffusion des œuvres.

La désintermédiation et le rôle des métadonnées [juridiques]

Les algorithmes de recommandation: Enrichissement par la chaîne de production (paratexte, épitextes)

Les communautés d'utilisateurs / la piraterie / contenu généré par les utilisateurs

Libre accès

Données ouvertes liées... nouvelle source de valeur: Balisage sémantique et autres standards numériques

Domaine public et la numérisation patrimoniale

Accessibilité (pour les personnes aux habiletés alternatives de perception et de manipulation ainsi que la neurodiversité)

Les chaînes de blocs et la confiance distribuée, NFT

L'intelligence artificielle ou l'art dans la machine = LE CODE, LES PARAMÈTRES

Commercialisation, innovation, réappropriation, influenceur, startup, fiducie, brand... comment passer outre l'anti-commun et faire prospérer nos pratiques et nos œuvres...

Annexes

Les éléments suivants offrent des perspectives quant aux sources ou au développement de matériel connexe pour la formation.

Matériel source

Le présent cursus représente une synthèse du cours « Création web et propriété intellectuelle » qui fut octroyé par Olivier Charbonneau à l'Université du Québec en Outaouais lors de l'hiver 2021. Les matériels pédagogiques, capsules vidéo et autres lectures sont diffusées librement à l'adresse suivante: <http://www.culturelibre.ca/com5003>.

Réunion de rétroaction : 3 novembre 2021

L'objectif de cette rencontre fut de recevoir des commentaires concernant le présent document, surtout la portée, la profondeur et la conformité aux attentes des partenaires. 6

experts des enjeux numériques furent consultés, dans divers domaines des arts et de la culture. Outre les commentaires précis survenus lors de la lecture conjointe du document, voici quelques points saillants.

Un consensus fort s'est dégagé de simplifier les concepts juridiques pour les rendre plus accessibles. La portée de la formation est ambitieuse et il faudra éviter de fournir trop de détails pour chaque élément juridique pour ne pas noyer les participants.

Il faut ajouter une section concernant la «clientèle cible» de la formation.

Une note concernant la portée sera nécessaire. La formation est basée au Québec/Canada et ne présente pas un avis juridique. Il faut avertir les participants avant le début de la formation.

Il est suggéré d'ajouter un module dit «0» afin d'introduire les concepts transversaux de la formation.

En ce qui concerne les personas, il est suggéré qu'il s'agisse d'un groupe d'amis au début de leur carrière professionnelle qui collaborent à un projet numérique commun. Le projet numérique lui-même importe peu, c'est le contexte des personas qui compte.

Chacun des éléments listés aux modules 3 et 4 nécessitent une ou deux phrases pour approfondir les idées listées.

Considérations théoriques : août 2021

Les éléments qui suivent furent discutés entre Olivier Charbonneau et Marie-Odile Duchesneau afin d'établir l'approche théorique à retenir pour la formation.

Le point de départ consiste à distinguer entre le positivisme juridique et le pluralisme juridique. D'une part, le positivisme introduit la loi telle que posée par le législateur comme source juridique primaire. La jurisprudence, ou les jugements des tribunaux, constitue la source secondaire. De l'autre, le pluralisme nuance le positivisme par l'élargissement du champ juridique aux interactions entre agents économiques ou acteurs sociaux.

Le pluralisme juridique, comme approche théorique, offre l'avantage de positionner les relations privées, comme les contrats, au sein de la sphère juridique. De plus, le pluralisme permet de passer outre les nombreux silences des dispositions législatives lorsque nous examinons les enjeux numériques ou technologiques. En outre, le pluralisme permet d'analyser les éléments exogènes, endogènes et téléologiques d'une situation donnée sans avoir à explicitement cartographier les enjeux de droit positif. Ainsi, les questions d'impact économique, relations de pouvoir entre agents ainsi que de l'analyse des stratégies de marché peuvent être considérées dans l'univers juridique.

Le positivisme juridique, et surtout sa conceptualisation civiliste basée sur le droit de propriété, implique une position naturaliste, qui met l'accent sur l'humain et sa volonté. Cette approche ne permet pas de débattre d'enjeux numériques pertinents, tels «l'économie

des plateformes» ou la «transformation numérique» dont l'importance est capitale dans le contexte de cette formation.

Ainsi, le pluralisme juridique est l'approche conceptuelle retenue pour l'organisation de la formation, sans toutefois négliger la pertinence des sources premières et secondaires juridiques lorsque leurs édits sont clairs. Qui plus est, le pluralisme juridique est combiné à la théorie cybernétique pour articuler certains concepts juridiques. La théorie cybernétique propose d'observer les relations entre les agents et les objets dans un environnement donné, puis de concevoir celles-ci en termes d'information, de rétroaction et d'entropie.

Sur ce point, prenons l'exemple du droit d'auteur. Dans la théorie cybernétique, il est proposé que le droit d'auteur soit compris comme étant les trois éléments suivants:

- le droit d'auteur est un droit de propriété **fort** (titulaire; originalité; fixation; droit moral; transfert/contrats: concession/cessions/licences; contrefaçon). Ce droit de propriété constitue **l'information** dans un environnement donné.
- le droit d'auteur édicte des exceptions **flexibles** (insubstantialité, utilisation équitable, fair use, exceptions nommées). Ces exceptions sont des mécanismes de **rétroaction** non-économiques de l'environnement.
- des institutions **pérennes** (marchés; licences; pratiques artistiques; rôles professionnels; marchés & industries artistiques, culturelles, créatives, de la communication; gestion collective; organisations du patrimoine; recherche universitaire et scientifique; processus judiciaires; ...) - c'est-à-dire que les institutions gouvernent des mécanismes pour gérer **l'entropie** de l'environnement (externalités, asymétries de pouvoir, etc.)

Ainsi, toute interaction entre objets et sujets mènent à des questions juridiques. Le numérique bouleverse les cadres existants tout en introduisant de nouvelles méthodes de production et de diffusion. Les barrières à l'entrée de nouveaux joueurs et modèles d'affaires sont minimales, étant donné la facilité de s'approprier le numérique.